

Commune :
PECHBONNIU (410)

Número d'ordre du document
d'arpentage : 1167G
Document vérifié et numéroté le 24/03/2022
A CDIF de Colomiers
Par Guillaume JOURDAN
Technicien Géomètre
Signé

TOULOUSE
33 Rue Jeanne Marvig
BP 64251
31404 TOULOUSE CEDEX 4
Téléphone : 05 34 31 11 11

cdif.toulouse@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 031-213104102-20221210-D202244-DE

Feuille(s) : 000 A 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 24/03/2022
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par Thomas CABANIS (2)
Réf. : 10180
Le 03/01/2022

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

